



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Session ordinaire 2016-2017

GB

P.V. CPTES 01

Commission des Comptes

Procès-verbal de la réunion du 29 novembre 2016

Ordre du jour :

1. Adoption du projet de procès-verbal de la réunion du 25 novembre 2015
2. 7084 Comptes du service intérieur de la Chambre des Députés pour l'exercice 2015
 - Désignation d'un rapporteur
 - Examen des comptes
 - Présentation et adoption d'un projet de rapport

*

Présents : Mme Diane Adehm, Mme Tess Burton, Mme Joëlle Elvinger, M. Aly Kaes, M. Alexander Krieps, M. Marc Lies, Mme Josée Lorsché, M. Edy Mertens, M. Roger Negri

M. Claude Frieseisen, Secrétaire général
M. Benoît Reiter, Secrétaire général adjoint
Mme Isabelle Barra, Secrétaire générale adjointe
Mme Ginette Biasini, Administration parlementaire

Excusés : Mme Claudia Dall'Agnol, M. David Wagner, M. Serge Wilmes

*

Présidence : M. Marc Lies, Président de la Commission

*

1. **Adoption du projet de procès-verbal de la réunion du 25 novembre 2015**

Le projet de procès-verbal de la réunion du 25 novembre 2015 ne soulève pas d'observations et est adopté à l'unanimité des membres présents.

2. **7084 Comptes du service intérieur de la Chambre des Députés pour l'exercice 2015**

- Désignation d'un rapporteur

Sur proposition des membres de la commission, Monsieur Marc Lies est désigné rapporteur des comptes de l'exercice 2015.

- Examen des comptes

Monsieur le Président-rapporteur donne la parole à Monsieur le Secrétaire général lui demandant des explications et précisions sur les chiffres de l'exercice 2015.

Monsieur le Secrétaire général rappelle que les prévisions budgétaires 2015 arrêtées par le Bureau en date du 14 juillet 2014 se présentent comme suit :

budget des recettes	18.000,00
budget des dépenses	34.487.823,00
réserve prise en compte	2.259.352,00
dotation budgétaire demandée	32.210.471,00
remboursement partiel campagnes électorales	0,00

Suite à l'évolution du nombre indice, les propositions budgétaires de la Chambre des Députés ont été adaptées par l'IGF et se présentent finalement comme suit :

budget des recettes	18.000,00
budget des dépenses	34.395.546,00
réserve prise en compte	2.167.075,00
dotation budgétaire demandée	32.210.471,00
remboursement partiel campagnes électorales	0,00

En vertu de la loi du 19 décembre 2014 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2015, un crédit global de 32.210.471,00 €, en vue du paiement des dépenses à effectuer en 2015 (34.395.546 €), a été mis à la disposition du Bureau de la Chambre des Députés. La différence par rapport au montant des dépenses (2.167.075 €) est financée moyennant recours à la réserve de la Chambre des Députés.

Au 31 décembre 2015, les dépenses se rapportant à l'exercice 2015 se chiffrent à 32.017.548,70 €. Monsieur le Secrétaire général souligne que par rapport à l'exercice précédent, le budget de l'exercice 2015 ne comprend plus le crédit inscrit pour le financement des campagnes électorales des partis politiques (1.662.000,00 €), mais le budget 2015 prévoit encore des dépenses de 1.000.000,00 € pour subvenir aux frais des réunions de la Présidence luxembourgeoise de l'UE.

L'exécution du budget de la Chambre des Députés accuse des moins-values de dépenses de l'ordre de 2.377.997,30 € par rapport au budget adopté, ce qui signifie qu'il n'y a pas eu lieu de puiser dans la réserve pour le règlement des dépenses de la Chambre des Députés.

L'exercice 2015 se termine par un excédent des revenus sur les charges de 328.037,87 € (1.756.118,60 € en 2014).

Au 1^{er} janvier 2016 les excédents budgétaires cumulés se chiffrent à 8.041.879,03 €.

De ce montant sont déduits les engagements de 2015 à reporter en 2016 (575.861,94 €) et s'y ajouteront les engagements à apurer (192.642,63).

Ainsi, les excédents budgétaires cumulés (réserve) de la Chambre des Députés se chiffrent à :

$8.041.879,03 - 575.861,94 + 192.642,63 = \underline{7.658.659,72}$ € au 1^{er} janvier 2016.

Monsieur le Secrétaire général souligne que malgré les efforts de rapprocher dans la mesure du possible les dépenses réelles aux prévisions budgétaires, les moins-values persistent au niveau des sections « Députés » (-375.192,52 €), « Institutions parlementaires internationales » (-143.048,84 €), « Personnel » (- 99.455,96 €), « Frais de fonctionnement » (-1.707.328,66) et « Compte rendu » (- 167.352,85 €).

Les écarts de la section « députés » (- 375.192,52 €), s'expliquent principalement du fait que lors de l'établissement du budget, il faut prévoir les montants maximaux fixés par la loi électorale, surtout au niveau des indemnités de secrétariat, du congé politique et du remboursement des cotisations sociales.

Pour ce qui est de la section « institutions parlementaires internationales » (- 143.048,84 €), les frais de route et de séjour liés aux assemblées internationales varient en fonction du nombre de participants, du lieu de réunion ainsi que du nombre de réunions.

En ce qui concerne l'écart au niveau de la section « personnel » (- 99.455,96 €), il y a lieu de noter que lors de l'établissement du budget 2015 en 2014, les traitements et salaires des fonctionnaires et salariés ont été calculés sur base du NI 789,70 et que le nombre indice en vigueur pour le paiement des traitements et salaires était de 775,17 pour l'exercice 2015.

En ce qui concerne les crédits non utilisés au niveau de la section « frais de fonctionnement » (-1.707.328,66 €), il y a lieu de remarquer que les contrats pour le nettoyage et la surveillance des bâtiments de la Chambre des Députés et des groupes et sensibilités politiques ont été renégociés pour obtenir des prix beaucoup plus avantageux pour l'Administration parlementaire. Les dépenses prévues pour les émissions de « Chamber aktuell » étaient moins importantes par rapport au crédit voté (- 100.000 €) en raison d'un départ en congé de maternité et pour lequel l'engagement d'un remplaçant à durée déterminée s'avérait difficile. Ainsi, le Bureau a décidé de ne pas produire des émissions pendant les mois de janvier et de février 2015 (8 émissions et au moins une table ronde) ce qui a entraîné une moins-value de dépenses de l'ordre de +/- 50.000 €. En ce qui concerne les écarts au niveau des crédits alloués pour les projets informatiques, il y a lieu de noter que les dépenses, bien qu'engagées en 2015, incomberont seulement dans les charges de l'exercice 2016 (575.861,94 €) et qu'une somme de +/- 132.000 € n'a pas été utilisée.

Lors de l'établissement des prévisions budgétaires pour 2015 au niveau de la section « compte rendu », l'impression et la diffusion de 16 numéros de comptes rendus avaient été prévues sur base du NI 792,93 et 16,5 numéros ont été réalisés sur base du NI 775,17.

En ce qui concerne la section I) « Organisation de conférences et réunions extraordinaires » (1.114.354,53 €), le budget prévu de 1.000.000 € pour couvrir les dépenses de la présidence luxembourgeoise de l'UE a été dépassé de 114.354,53 €. Il s'agit notamment des dépenses pour l'organisation des conférences et réunions ainsi que des frais pour le personnel supplémentaire engagé dans le cadre de cette présidence.

Afin d'atteindre les objectifs d'aligner davantage les crédits demandés aux dépenses effectives, des comparaisons et analyses des dépenses sur plusieurs exercices seront réalisées et ceci en étroite collaboration entre le Bureau et les responsables de l'administration parlementaire.

Il faut rappeler que les frais de l'exercice 2015 enregistrés aux sections « Députés », « Personnel » et « Groupes politiques », constituent des charges fixes, subissant l'évolution de la valeur du point indiciaire de la fonction publique et variant automatiquement en fonction de l'échelle mobile des salaires.

Les courriers envoyés à l'Inspection générale des finances pour savoir si la façon de procéder en matière de réserve financière de la Chambre des Députés est bien conforme aux dispositions légales existantes sont restés sans réponse écrite. Toutefois, le Directeur de l'IGF a affirmé oralement à Monsieur le Secrétaire général, lors du dépôt du budget 2016, que tel serait le cas.

Monsieur le Président-rapporteur remercie le Secrétaire général pour ses explications et donne la parole aux membres de la commission.

A la question d'un représentant du groupe politique DP sur la prise en charge de l'indemnité parlementaire d'un seul membre du parlement européen, le Secrétaire général explique que suite à l'application du nouveau statut des députés européens, en 2009, suivant lequel les députés sont soit indemnisés par le Parlement européen soit par le Parlement national, un député luxembourgeois, membre du parlement européen, a opté pour la prise en charge par le Parlement national.

En ce qui concerne les frais de voyage, l'orateur aimerait savoir si un appel d'offres pour collaborer avec une seule agence de voyage ne devrait pas être envisagé en vue d'une réduction de ces dépenses.

Monsieur le Secrétaire général répond que cette possibilité avait déjà été discutée à maintes reprises et a rappelé les difficultés ressenties à rassembler les critères nécessaires pour un tel appel d'offres. Il indique toutefois que l'administration parlementaire est soucieuse de choisir les agences de voyage par roulement ce qui permet d'assurer au mieux une équité au niveau des prestataires de service en question. Toutefois, il souligne que les députés sont toujours libres de réserver leurs billets à l'agence de voyage de leur choix.

A la demande d'un représentant du groupe politique LSAP, les membres de commission acquiescent à biffer « Finalement », premier mot de la première phrase du chapitre « VII.- Résolution » du projet de rapport de la commission.

Monsieur le Secrétaire général répond à une question d'un représentant du groupe politique DP que les incidences financières de l'accord salarial de la fonction publique, de l'adaptation du nombre indice et de la mise en œuvre du nouveau statut de la Chambre des Députés sont couvertes par les crédits de l'exercice 2017.

Les membres de la commission se rallient à la proposition de Monsieur le Président-rapporteur d'adopter le procès-verbal de l'actuelle réunion lors de l'examen des comptes de l'exercice 2016 en 2017.

- Présentation et adoption d'un projet de rapport

En tenant compte des redressements rédactionnels proposés, le rapport est adopté à l'unanimité des membres présents.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2016

Le Secrétaire-administrateur,
Ginette Biasini

Le Président,
Marc Lies